

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES À TITRE ACCESSOIRE
AGENTS À TEMPS COMPLET OU À TEMPS PARTIEL**

- ~ Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ~
~ Décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique ~

ENSEIGNANTS VACATAIRES

NOM-PRÉNOM :

ACTIVITÉ PRINCIPALE EXERCÉE

Exercez-vous ces fonctions :

À temps complet

À temps partiel - quotité :

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ENVISAGÉE A SCIENCES PO BORDEAUX

Enseignement.

Volume horaire total

Activités accessoires (copies, oraux, analyse de dossiers, etc.)

Nature

Nombre maximal

Autres activités.

Nature

Volume maximal

Avis du supérieur hiérarchique

Avis favorable du supérieur hiérarchique sur la demande de cumul

Date

Signature (*identité, grade et fonctions du responsable*)



Important : en cas de changement substantiel dans les conditions d'exercice ou de rémunération de l'activité faisant l'objet de cette demande d'autorisation, il sera considéré que vous exercez une nouvelle activité, et vous devrez formuler une nouvelle demande d'autorisation.

L'autorisation que vous sollicitez n'est pas définitive. L'autorité dont vous relevez peut s'opposer à tout moment à la poursuite d'une activité qui a été autorisée, si :

- l'intérêt du service le justifie,*
- les informations sur le fondement desquelles l'autorisation a été donnée apparaissent erronées,*
- l'activité autorisée perd son caractère accessoire.*